

INFO ' NOAILLAN

NUMÉRO 1
MAI 2014

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE NOAILLAN

SOMMAIRE

1/ ÉDITO DU MAIRE

2-3/ CONSEIL MUNICIPAL 2014

Composition du nouveau conseil

4-5/ DOSSIER : LE BUDGET MUNICIPAL 2014

6/ TRANQUILLITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES

- nuisances sonores : rappel des règles de bon voisinage
- les feux dits « de jardin »
- quelques incivilités qui perdurent

7/ ENVIRONNEMENT

- forêt des enfants : le printemps est là !
- signalétique : un nouveau complément de lames directionnelles
- un nouveau point de tri sélectif à Pirec
- jeunes : Conseil Municipal
- plans communaux

8/ ANIMATIONS

- soirée celtique
- bourses de l'Association des Parents d'Élèves
- Lire-Elire avec la bibliothèque municipale
- 3^e salon du livre à Noailan
- les prochaines manifestations
- assemblées générales
- élections européennes

ÉDITO DU MAIRE

Ce bulletin du mois de mai, profondément réorganisé dans sa forme, est le premier du mandat 2012 - 2020, qui s'est ouvert avec les élections du mois dernier.

Le nouveau conseil municipal a été installé le 28 mars, réunissant autour de la table dix neuf élus, issus de deux listes mais qui œuvreront ensemble pour l'avenir de Noailan.

C'est une nouvelle étape qui s'ouvre pour la commune avec un conseil plus nombreux et une équipe largement renouvelée avec nombre d'élus qui découvrent la gestion municipale. Les commissions de travail, lieu où l'essentiel des décisions se construit, permettront à l'ensemble des conseillers de contribuer à l'avancée des dossiers. Elles se sont déjà mises au travail.

Au-delà du renouvellement du conseil, c'est aussi le contexte qui change : dotations budgétaires de l'Etat resserrées, moindres moyens des grandes collectivités – département et région – qui nous contraindront pour nos projets à venir. Il est vrai que l'essentiel de nos infrastructures ont été réalisées lors du dernier mandat et notre Convention d'Aménagement de Bourg vient d'être validée par le Conseil Général.

Du côté de la CdC, le paysage change aussi, puisque aujourd'hui nous sommes partie prenante de la CdC du Sud-Gironde avec 27 autres communes, et bientôt 28. Même si Noailan ne compte que deux sièges au conseil communautaire, les commissions, en particulier celles relatives à la Jeunesse, aux aides à domicile et pôle senior, à la voirie, aux ordures ménagères, ou encore à la communication et la culture, permettront aux adjoints et conseillers de s'impliquer dans la vie de la CdC.

Vous le comprendrez, le travail ne manque pas et je suis confiante dans l'implication de tous. Conformément à ce qui a été initié lors du précédent mandat, nous poursuivons aussi la participation des habitants aux commissions. Les commissions entretien/voirie et affaires sociales ont déjà mis en place ce principe.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et découverte de la mise en place de ce nouveau conseil municipal. Surtout n'hésitez pas à réagir, à nous faire savoir ce qui vous préoccupe, à nous faire vos suggestions. Nous vous convions tous pour fêter ce nouveau mandat à un apéritif convivial le **15 juin à 11 h 30 à la maison Dubernet**.

Merci à tous

Laurence HARRIBEY
Maire

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h
Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi de 8h30 à 12h0 - fermé le jeudi après-midi

MAIRIE DE NOAILLAN

COORDONNÉES

Tél : 05 56 25 35 08 / Fax : 05 56 25 86 49
Courriel : mairie@noailan.fr
Site internet : www.noailan.fr

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DU 23 MARS 2014

Tête de liste	Liste	Voix	% de voix	Élus
L. HARRIBEY	Continuons ensemble	442	58,15%	15
C. GILLON	Noaillan, proches de vous	318	41,84%	4

Inscrits	1 100
Votants	840
Taux de participation	76,36%
Blancs ou nuls	80

LE MAIRE ET LES ADJOINTS

MAIRE



Laurence HARRIBEY - Maire sortante

61 ans - Consultante en entreprises - Quartier Bedens

Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Sud-Gironde

Chargée des finances

Présidente de la Commission Communale des Affaires Sociales (CCAS), de la commission D'Appels d'Offres (CAO), de la commission des impôts et des commissions facultatives

**PREMIER
ADJOINT**



Jean-Pierre AUROUX - adjoint sortant

Conseiller Communautaire titulaire

69 ans - Retraité - Quartier Les Houns

Délégué aux finances et affaires générales, état civil, personnel, bâtiments et CCAS

Membre des commissions : finances, affaires sociales/pôle senior

Délégué titulaire SMIVOM / SIELEC

**DEUXIÈME
ADJOINT**



Sophie CHEVILLOT - conseillère municipale sortante

50 ans - Professeur - Quartier Lasserre

Déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, personnel école et réforme des rythmes scolaires

Membre des commissions : finances, affaires scolaires et périscolaires, conseil municipal des jeunes/club de jeunes

**TROISIÈME
ADJOINT**



Michel LAGOFUN - adjoint sortant

73 ans - Retraité - Quartier Lasserre

Délégué à la vie associative, culture, bibliothèque, manifestations, citoyenneté et proximité, CCAS

Membre des commissions : citoyenneté et vie associative

Référent : urgences et tempêtes

**QUATRIÈME
ADJOINT**



Jean-Jacques MAURIN

64 ans - Retraité - Quartier La Saubotte

Délégué à l'urbanisme, voirie et chemins, assainissement, environnement et propreté/sécurité

Membre des commissions : finances, urbanisme/aménagement

Titulaire Commission d'Appels d'Offres et Délégué SMIVOM/SIELEC et DFCI

**CINQUIÈME
ADJOINT**



Muriel BEDRY - conseillère municipale sortante

46 ans - Infirmière - Quartier Cuban

Déléguée aux affaires sociales et pôle senior

Membre des commissions : CCAS, citoyenneté et vie associative, maison Dubernet

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE « CONTINUONS ENSEMBLE »

Les conseillers municipaux sont répartis dans les commissions communales et participent à la mise en œuvre des projets communaux.

Voici la liste des conseillers ainsi que leur implication au sein des différentes commissions.



Claire TERRADE

45 ans - assistante maternelle agréée -
Route de Prat

Commissions : affaires scolaires et périscolaires,
affaires sociales/pôle senior



Céline MARIE

40 ans - infirmière - Le Bourg

Commissions : CCAS, communication,
urbanisme/aménagement, affaires sociales/pôle
senior



Barbara VERNÈDE

45 ans - en recherche d'emploi -
Quartier Malarade

Commissions : finances, citoyenneté/vie associa-
tive, communication, conseil municipal des
jeunes/club de jeunes



Sandrine SANCHEZ-TROYAS

32 ans - assistante maternelle agréée -
Route de Castigues

Commissions : finances, affaires scolaires et
périscolaires, communication, conseil municipal
des jeunes/club de jeunes

Vincent PATACHON
38 ans - attaché commercial - Quartier le Coucut

Responsable : commission communication et
Conseil Municipal des Jeunes/club de jeunes

Commissions : finances, affaires scolaires et
périscolaires, maison Dubernet



Vincent CAPS
41 ans - artisan - quartier Pirec

Commissions : citoyenneté/vie associative,
urbanisme/aménagement, maison Dubernet

Délégué titulaire DFCI



Lionel EBBHAH
44 ans - informaticien - Peyrebernède

Commissions : finances, urbanisme/
aménagement, maison Dubernet

Délégué suppléant syndicat collège



Isabelle LEFRANCOIS

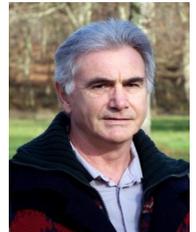
34 ans - qualicienne - Les Prés de la Saubotte

Commissions : urbanisme/aménagement,
maison Dubernet



Jean-Pierre GRATRAUD
60 ans - gestionnaire - quartier Targos

Commissions : finances, urbanisme/
aménagement, affaires sociales/pôle senior,
conseil municipal des jeunes, maison Dubernet
Délégué titulaire conseiller défense



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE « NOAILLAN, PROCHES DE VOUS »



Christophe GILLON

45 ans - agent SNCF - quartier Cachac

Commissions : affaires scolaires et périscolaires,
urbanisme/aménagement, maison Dubernet

Délégué titulaire DFCI

Délégué suppléant conseiller défense et CAO

Jocelyne FARJON

71 ans - retraitée - La Saubotte

Commissions : affaires sociales/pôle senior

Déléguée titulaire CAO



François GRIFFON

49 ans - comptable - Le Bourg

Commissions : Finances, CCAS

Séverine DEYRES

42 ans - employée - Route du Rêche

Commissions : citoyenneté/vie associative,
communication, conseil municipal des jeunes/
club de jeunes

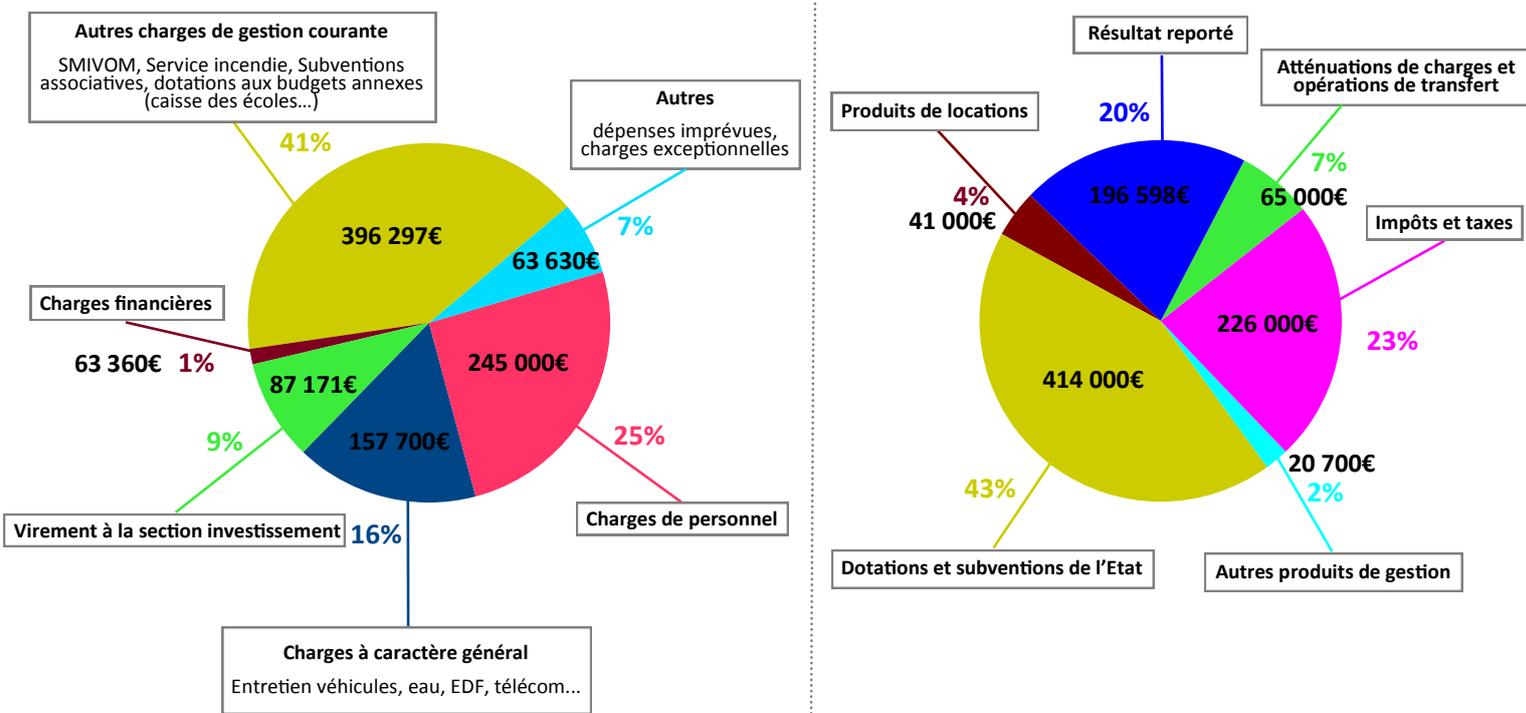


Lors du Conseil Municipal du 3 avril 2014, les comptes administratifs ainsi que le budget 2014 ont été votés. Le budget global de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **963 398 €**, et regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune. Voici ci-dessous présentés les principaux aspects du budget communal.

LE BUDGET GÉNÉRAL

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RECETTES



Les charges de fonctionnement s'élèvent aujourd'hui à **397 €** par habitant, alors que la moyenne pour les communes de même strate est de **588 €**, soit **40%** de plus qu'à Noailan. Ces charges sont passées de **355 €** par habitant en **2008** à **397 €** en **2012**, soit 10% en six ans (augmentation de 1,6% par an, malgré l'accroissement des charges : coût des carburants, matériels, matériaux, augmentation du Service d'Incendie (SDIS), du SMIVOM etc.).

LES BUDGETS ANNEXES

CAISSE DES ÉCOLES

Le budget caisse des écoles regroupe les dépenses et recettes relatives au groupe scolaire.

DÉPENSES

SECTEURS	DÉPENSES EN €
Charges à caractère général : nourriture, EDF, gaz, chauffage...	80 000
Personnel	135 000
Charges financières	9265

RECETTES

SECTEURS	RECETTES EN €
Vente de produits : Tickets de cantine	55 000
Dotations de la commune du budget général	210 000

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT EN €
Charges à caractère général : nourriture, EDF, gaz, chauffage...	80 000
Personnel	135 000
Charges financières	9265
Opérations d'ordre (amortissement)	59 745
Autres	7172
TOTAL	216 549
RECETTES	MONTANT EN €
Excédent reporté	0
Opérations d'ordre	53 549
Redevance sur vente (assainissement = branchements)	163 000
TOTAL	216 549

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT EN €
Déficit (investissements en cours)	132 064,83
Emprunt	43 800,17
Opérations d'ordre de transfert	53 549
Opérations d'équipement	549
TOTAL	230 000
RECETTES	MONTANT EN €
Virement de la section fonctionnement	63 931,96
Opération d'ordre	59 745
Réserves	106 323,04
TOTAL	230 000

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE BUDGÉTAIRE

- INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Du fait de la nécessaire rigueur budgétaire, les indemnités du Maire et des Adjointes proposées et votées lors du conseil municipal du 3 avril, sont inférieures de 31 % à celles normalement attribuées pour des communes similaires. Cette mesure avait également été mise en pratique lors de la précédente mandature.

- LES IMPÔTS LOCAUX - NOAILLAN et Communes de même strate (500 à 2000 habitants)**

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Montant des impôts locaux en €
Communes de même strate en 2012	11.49%	15,75%	45,84%	277
NOAILLAN 2012	8,38 %	11,63%	41,40%	120
NOAILLAN 2013	8,46%	11,75%	41,81%	
NOAILLAN 2014	8,54%	11,87%	42,23%	

- Argus des communes**

Chaque année, une notation est attribuée aux communes par la Direction Générale des Impôts, élaborée en prenant en compte les dépenses de la commune par an et par habitant. En **2012**, cette dépense, évaluée à **535 €** par an et par habitant pour Noailan, permettait l'attribution d'une note de 20/20. Pour référence, la moyenne de cette dépense pour des communes similaires était évaluée à **1020 €** en 2012.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à la mairie.

NUISANCES SONORES : RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Après un hiver particulièrement pluvieux, voici enfin le printemps et les travaux de toutes sortes à l'extérieur des maisons. Qui dit travaux, dit nuisances sonores...

Afin que chacun(e) puisse vivre paisiblement, sereinement, dans notre belle Commune, il est bon de rappeler quelques règles élémentaires pour profiter pleinement du beau temps et des loisirs, sans nuire au voisinage.

Les fondements de la lutte contre les nuisances sonores ont été renforcés, notamment par la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit (codifiée aux articles L 571-1 à L 571-26 du Code de l'environnement).

« Elle a pour objet, dans tous les domaines où il n'y est pas pourvu par des dispositions spécifiques, de prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions, des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement. »

Les bruits de voisinage sont également réglementés par le Code de la santé publique dans ses articles R. 1334-31 à R. 1334-37.

Enfin, l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 précise quelques règles simples à respecter.

- Article 2 : sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité (cris, utilisation d'appareils tels que haut-parleurs, réparations de moteurs, utilisation de pétards, etc.), sauf sur dérogation accordée par le Maire ou le Préfet pour des manifestations particulières ou activités professionnelles.
- Article 5 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (dont les tondeuses et débroussailleuses) ne peuvent être exécutés que :
 - Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
 - Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
- Article 6 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ATTENTION

Nous constatons beaucoup d'animaux errants (chiens et chats) ou en état de divagation.

Nous rappelons qu'il est interdit de laisser errer les animaux domestiques et, de façon générale, tout animal domestique quel qu'il soit, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux occasionnent des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publiques.

AUTRES RECOMMANDATIONS

LES FEUX DITS « DE JARDIN »

Les feux de jardin sont théoriquement interdits par la loi et au titre du règlement sanitaire départemental (article 84).

Cependant, ils sont tolérés par certaines Mairies, en général du 15 octobre au 15 mars, sous certaines conditions (pas de nuisances pour le voisinage, pas de feu le dimanche et jours fériés...) dans les zones ne disposant pas de ramassage des déchets verts et/ou, de centre de traitement de ces déchets.

La tolérance est plus large dans les zones dites agricoles, mais les dates d'interdiction totales sont les mêmes. Ces tolérances s'appliquent exclusivement aux déchets verts, le brûlage de tous autres détritiques peut être très lourdement sanctionné, ainsi qu'un feu en dehors des dates autorisées peut entraîner, à vos frais, l'intervention des pompiers doublé d'un procès verbal de gendarmerie.



QUELQUES INCIVILITÉS QUI PERDURENT



Nous déplorons toujours un manque de civilité aux abords des containers de tri sélectif de Castigues et du Bourg. Le spectacle est affligeant... Nous rappelons que les containers sont destinés à recevoir les produits recyclables, que ceux

-ci doivent impérativement être mis dans le conteneur et non pas à côté.

Pour les objets encombrants, c'est vers la déchetterie de Préchac qu'il faut se tourner. Cela ne prendra pas beaucoup plus de temps ! Et cela évitera aussi et surtout aux employés communaux de faire ce travail ingrat qui leur fait perdre un temps non négligeable de la journée du lundi pour le ramassage et du mardi pour le transport à la déchetterie. Merci pour eux.



Il en est de même sur les abords des routes où de nombreux déchets sont jetés par les automobilistes : emballages alimentaires, bouteilles plastiques, canettes en métal, déchets divers.

Les agents municipaux ramassent des dizaines de kilos de déchets chaque semaine dans les fossés de la route principale, mais également sur les voies secondaires telles que la route d'Antonion ou de Castigues. La propreté est l'affaire de tous,

nous faisons donc appel à votre citoyenneté.

FORÊT DES ENFANTS : LE PRINTEMPS EST LÀ !



La forêt des enfants, plantée le 30 novembre 2013, se porte bien. Tous les arbres sont en bonne santé et le printemps a vu naître les premiers bourgeons et feuilles.

Un projet d'entretien a été co-construit entre le Conseil Municipal des Jeunes à l'origine du projet, et l'association « Bonjour Madinina ». Il prévoit des rencontres régulières entre les jeunes et les bénévoles de l'association pour procéder à un entretien : taille, arrosage, tonte, mais aussi réaliser des essais de plantations ainsi qu'un herbier dans le cadre de l'échange avec la Martinique.

Récemment, un plan général, reprenant les essences d'arbres plantées ainsi que leurs jeunes propriétaires, a été implanté à l'entrée du terrain.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ aborde la dernière ligne droite, les prochaines élections auront lieu au mois de septembre. Mais ce n'est pas pour autant synonyme de vacances, les jeunes conseillers travaillent avec l'aide de Floriane CAPS et Sébastien MONCOURT à la réalisation de leurs projets qui verront le jour d'ici les vacances d'été.

Parmi les trois projets prioritaires : un bulletin municipal bilan de mandat dont la maquette est réalisée, le groupe projet s'attachant maintenant à la rédaction des articles. Le second projet concerne le parcours de santé. Les jeunes ont reçu deux entreprises avec qui ils ont choisi les agrès et ont obtenu les devis selon un cahier des charges commun. Le Conseil des jeunes a délibéré pour le choix d'un prestataire le 12 avril dernier, le parcours sera implanté sur l'aire d'Antonion.

Enfin, le troisième groupe projet travaille sur une fête des jeunes ouverte aux jeunes de 10 à 16 ans, et qui se tiendra le 31 mai à la salle des fêtes de Noaillan.

Les jeunes conseillers prendront congés à l'entrée de l'été après deux années passées au sein du Conseil Municipal.

Dès la rentrée de septembre 2014, de nouvelles élections auront lieu.

SIGNALÉTIQUE



La signalétique directionnelle

UN NOUVEAU COMPLEMENT DE LAMES DIRECTIONNELLES

Il y a quelques semaines, la signalétique directionnelle, installée par la Communauté de Communes de Villandraut, a été complétée par de nouvelles lames et de nouvelles implantations. Le marché a été repris par la commune qui a souhaité parfaire la signalétique existante pour permettre une meilleure orientation des usagers.

Plusieurs artisans, commerçants et hébergeurs qui avaient

formulé auprès de la mairie leur souhait de posséder une ou plusieurs lames signalétiques disposent désormais d'une information de guidage. Une nouvelle commande a été réalisée au début du mois d'avril et viendra encore compléter les panneaux.

Pour tout renseignement concernant les lames de signalétique, contactez la mairie.

PLANS COMMUNAUX

L'orientation au sein de la commune n'est pas chose aisée, tant le territoire est étendu et les quartiers éloignés les uns des autres, et parfois isolés. Dans un précédent numéro, nous avons inclus un plan de localisation général de la commune qui s'était avéré peu lisible. C'est pourquoi un travail est actuellement en cours afin de vous proposer, dans un prochain numéro du bulletin municipal, un plan communal clair et lisible.

UN NOUVEAU POINT DE TRI SELECTIF A PIREC

Le nouveau point de tri sélectif demandé à l'USSGETOM depuis de longs mois est désormais en cours de réalisation au quartier Pirec, après le pont d'Antonion en direction du lieu-dit La Fournière.

Ce sera le troisième point de tri qui permettra de desservir les quartiers éloignés du centre bourg et des deux points déjà présents.

La réalisation de ce point de tri a été permise grâce à la mise à disposition de terrains par des propriétaires privés. Après déboisement de la zone d'implantation, un sol en gravier compacté a été disposé, ainsi qu'une dalle de propreté en béton qui recevra les containers de tri. Ceux-ci devraient être installés dans de brefs délais.



Le futur point de tri de Pirec



POINTS DE TRI SÉLECTIFS

Point du Bourg

Route des écoles, face au centre multi-accueil

Point de Castigues

Route de Castigues, après le lotissement « Les Terreforts »



Soirée celtique du Comité des Fêtes

Le comité des fêtes proposait le 8 mars dernier une soirée celtique qui a rassemblé de très nombreux spectateurs qui se sont amusés aux danses et aux sons des chants irlandais. Une soirée à thème très réussie qui encourage le comité des fêtes à programmer de nouvelles manifestations à thème. Rendez-vous à la prochaine date !

Bourses de l'association des parents d'élèves

Les bourses des parents d'élèves de Noaillan et Villandraut ont cette année encore remporté un vif succès. Les bénévoles ont été très sollicités pour enregistrer les nombreux objets déposés par les particuliers, et les recettes des ventes de vêtements, livres, multimédias et matériel de puériculture permettront le financement de manifestations et d'activités pour les enfants des deux écoles.



Lire Elire avec la bibliothèque municipale

C'est dans le cadre de l'action Lire-Elire, menée par la bibliothèque municipale et la bibliothèque départementale de prêt, que s'est tenu le 4 avril un spectacle animé par la compagnie du théâtre « du Petit Rien ».

Chaque livre sélectionné par les enfants dans le cadre de Lire-Elire a été lu et joué par les acteurs : un moment ludique et plein d'humour qui a ravi petits et grands !

Le 3^e salon du livre a fait escale à Noaillan

C'est en ce week-end de Pâques que le centre du patrimoine du Sud-Gironde a organisé dans la salle des fêtes la troisième édition du salon du livre pour laquelle étaient présents plusieurs auteurs de divers horizons. Ouvrages médicaux, historiques, romans pour enfants ou polars : les visiteurs ont eu le loisir d'échanger avec les auteurs et repartir avec quelques lectures pour agrémenter les soirées d'été.



LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- 8 mai** : Commémoration de l'armistice, 11h à l'ancienne mairie
- 16 mai** : Spectacle de l'école à la salle des fêtes
- 25 mai** : Foire de printemps et vide grenier organisé par le Foyer Rural à Antonion
- 31 mai** : Soirée jeunes du Conseil Municipal des Jeunes à la salle des fêtes
- 7 juin** : Lire-Elire à la bibliothèque municipale, 10h-12h
- 15 juin** : Pot de l'amitié de la nouvelle municipalité
- 28 juin** : Gala de danse des Argonautes, 21h à la salle des fêtes

LE 25 MAI, VOTEZ !

Les élections européennes de 2014 offrent aux citoyens européens l'occasion de désigner directement, au suffrage universel direct, les représentants qui agiront en leur nom pendant cinq ans, au Parlement européen. Ainsi, les électeurs européens peuvent influencer la composition politique du Parlement européen, appelé à intervenir, dans le cadre de la procédure législative, sur les principales orientations et décisions de l'Union européenne. Par ailleurs, le fait que les partis politiques représentés au Parlement européen désigneront une tête de liste qui pourrait devenir Président(e) de la Commission en cas de victoire aux élections européennes, devrait constituer un enjeu politique important pour ce scrutin.

Au fil des traités, les parlementaires européens ont acquis des pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle importants. Les élections européennes fournissent l'occasion de choisir des élus permettant de renforcer l'influence française au niveau communautaire

Le 25 mai, le bureau de vote sera ouvert à Noaillan de 8h à 18h. Venez voter !

POT DE L'AMITIÉ POUR FÊTER LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

RENDEZ - VOUS

LE 15 JUIN 2014 à 11H30

À LA MAISON DUBERNET

OUVERT A TOUS

ACCÈS :

Depuis le bourg en direction de Langon, emprunter la route de Peyrebernède (deuxième à gauche).

La maison se trouve à gauche, au lieu-dit « Artigoles »

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ASSOCIATIVES

Association « Ami-Mots » : Marie-Claude CAPS a été réélue Présidente.

Club des aînés « Amitié Noaillanaise » : Jeanne LECLERCQ a été réélue Présidente. L'association a fêté ses 35 ans d'existence le 13 avril.